



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée QUE :

Le règlement 2020-524 déterminant les compensations pour les services aux propriétaires pour l'année financière 2021 a été adopté par le conseil de la Municipalité de L'Ascension lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Le règlement numéro 2020-524 est disponible pour quiconque désire en prendre connaissance, durant les heures d'ouverture, au bureau municipal situé au 59, rue de l'hôtel-de-ville, L'Ascension. Cependant, en considérant la situation actuelle de la COVID-19, le règlement est disponible sur le site internet ou en envoyant un courriel au [dga@municipalite-lascension.qc.ca](mailto:dga@municipalite-lascension.qc.ca)

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à L'Ascension, ce 13 janvier 2021

  
Annie Meilleur  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe